



R É S O L U T I O N

REGIONAL COMMITTEE FOR
THE WESTERN PACIFIC

COMITE RÉGIONAL DU
PACIFIQUE OCCIDENTAL

WPR/RC64.R6
24 octobre 2013

MALADIES NON TRANSMISSIBLES

Le Comité régional,

Reconnaissant que les maladies non transmissibles (MNT) et leurs principaux facteurs de risque font peser une grave menace sur la santé et sur le développement équitable des États Membres dans la Région du Pacifique occidental ;

Reconnaissant les engagements pris en 2011 dans la *Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles* ;

Réaffirmant le rôle des gouvernements en matière d'engagement politique et de leadership et en tant que pourvoyeurs de ressources humaines et financières pour prévenir et combattre les MNT ;

Soulignant les rôles déterminants des partenaires de développement, des groupes sociaux, de la société civile, des associations de professionnels, des universités, de l'industrie et du secteur privé dans la lutte contre les MNT au moyen de politiques et de plans multisectoriels ;

Soulignant que la lutte contre les MNT exige non seulement le renforcement des systèmes de santé pour l'instauration de la couverture sanitaire universelle, mais aussi des mesures fortes de la part des secteurs autres que celui de la santé ;

.../

Reconnaissant que la santé de la femme et de l'enfant est indissociable de la lutte contre les MNT, et qu'il conviendrait d'intégrer les moyens de lutte contre les MNT tout au long de la vie dans les programmes mondiaux de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ;

Prenant acte du cadre mondial global de suivi, y compris des indicateurs, et des cibles volontaires à l'échelle mondiale pour la lutte contre les MNT ;

Notant par ailleurs que le Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles (2013-2020) a été adopté par la résolution WHA66.10 ;

Rappelant la résolution WHA65.3 sur le renforcement des politiques de lutte contre les maladies non transmissibles pour promouvoir un vieillissement actif ;

Reconnaissant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action régional du Pacifique occidental pour la lutte contre les maladies non transmissibles (2008-2013) ;

Notant la pertinence de l'intégration de la santé dans toutes les politiques et réaffirmant l'importance de la promotion de la santé et des environnements sains, en particulier des initiatives « îles-santé » et « villes-santé » ;

Rappelant la résolution WPR/RC62.R2 sur l'extension et l'intensification de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles,

1. APPROUVE le *Plan d'action régional du Pacifique occidental pour la lutte contre les maladies non transmissibles (2014-2020)* ;
2. INVITE INSTAMMENT les États Membres :
 - 1) à appliquer le Plan d'action régional selon qu'il conviendra en fonction du contexte du pays ;

- 2) à définir des cibles nationales conformes aux cibles volontaires à l'échelle mondiale pour la lutte contre les maladies non transmissibles ;
 - 3) à investir dans le renforcement des systèmes de santé pour assurer des soins tout au long de la vie et à travailler avec les secteurs autres que celui de la santé pour promouvoir la santé et pour prévenir et combattre les MNT ;
3. PRIE le Directeur régional :
- 1) de renforcer l'action de plaidoyer pour que l'on investisse dans la lutte contre les MNT, y compris dans le cadre du programme de développement ;
 - 2) d'étendre le soutien technique apporté aux États Membres pour renforcer les politiques et établir les priorités sur des bases factuelles, et développer leur capacité d'appliquer des programmes durables de lutte contre les MNT, y compris l'intégration dans le système de santé en général.
 - 3) de rendre compte au Comité régional à intervalles réguliers de la mise en œuvre du Plan d'action.